

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 15 DÉCEMBRE, à 16 h 12, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 11).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Yassine MANGROLIA (arrivé à 16 h 20, avant l'examen des rapports), Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 16 h 29, au rapport n° 23/7-003), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN (arrivée à 16 h 35, au rapport n° 23/7-003), Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET (arrivé à 16 h 19, avant l'examen des rapports), Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND (arrivée à 17 h 12, au rapport n° 23/7-008), Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM (arrivée à 16 h 26, au rapport n° 23/7-003), Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 16 h 22, au rapport n° 23/7-001), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE (arrivé à 16 h 17, avant l'examen des rapports), Henriette BABET (arrivée à 16 h 17, avant l'examen des rapports), Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 16 h 18, avant l'examen des rapports)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Dominique TURPIN	pour toute la durée de la séance	par Julie PONTALBA
Karel MAGAMOOTOO		par Geneviève BOMMALAIS
David BELDA	à compter de son départ à 19 h 22, au rapport n° 23/7-025	par Fernande ANILHA
Christelle HASSEN	jusqu'à son arrivée à 16 h 35 au rapport n° 23/7-003	par Jean-François HOAREAU
Benjamin THOMAS	à compter de son départ à 18 h 49, au rapport n° 23/7-019	par Raihanah VALY
Julie LALLEMAND	jusqu'à son arrivée à 17 h 12 au rapport n° 23/7-008	par Jean-Pierre MARCHAU
Aurélié MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE	à compter de son départ à 19 h 35, au rapport n° 23/7-028	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD	pour toute la durée de la séance	par Jean-Pierre HAGGAI
Vincent BÈGUE	à compter de l'arrivée de sa mandataire à 16 h 18, avant l'examen des rapports	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Jean-Max BOYER a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition de la maire, les rapports n° 23/7-062, n° 23/7-063 et n° 23/7-064 portant passation de conventions entre la Commune de Saint-Denis, la Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion (SHLMR) et l'Établissement public foncier de la Réunion (ÉPFR) pour l'acquisition foncière et le portage respectivement des terrains cadastrés BH 546, 547 et 548 situés rue Tessan à Sainte-Clotilde pour la réalisation d'opérations de logements aidés ont été inscrits à l'ordre du jour de séance par vote à main levée et à l'unanimité des votants.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l')	rapport n°
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	CAP 23/7-007
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	(titulaire)	délégués / Ville	CROUS (théâtre Vladimir Canter) 23/7-011
- <u>Jean-Max BOYER</u>	(suppléant)		
- <u>Jacques LOWINSKY</u>		parent	Lokal de la Source
- <u>Gilbert ANNETTE</u>		parent	ANVPR
- <u>Philippe NAILLET</u>		parent	ADRIE
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	CAP
- <u>Brigitte ADAME</u>	(présidente)	députée / CINOR	MDEN de la Réunion
- <u>Jean-Max BOYER</u>		employé	
- <u>Éricka BAREIGTS</u>	(présidente)	maire de Saint-Denis	MLN
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	(président délégué)	délégués / Ville	
- <u>Raihanah VALY</u>			
- <u>Gérard FRANÇOISE</u>			
- <u>Christèle BEAUMIER</u>			
- <u>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</u>		partenaire	CÉVIF
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	ARCV
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>		présidente	FJJ
- <u>Geneviève BOMMALAIS</u>		parente	ASD
- <u>Geneviève BOMMALAIS</u>		vice-présidente	ADÉSC
- <u>Marie-Anick ANDAMAYE</u>		parente	BCD
- <u>Arnaud HUGUET</u>		vice-président	OMS de Saint-Denis
- <u>Éricka BAREIGTS</u>		maire de Saint-Denis	CPTS Nord Réunion 23/7-022
- <u>Marie-Anick ANDAMAYE</u>	(titulaire)	délégués/ maire	
- <u>Stéphane PERSÉE</u>	(suppléant)	pour la promotion de la santé	

- Éricka BAREIGTS	(titulaire)	candidats	Conférence régionale...	23/7-024
- Jacques LOWINSKY	(suppléant)			
- Gérard FRANÇOISE		mandataire / Département	SIDR	23/7-035
- Érick FONTAINE		délégué / Ville	SHLMR	23/7-038
- Monique ORPHÉ		délégués / Ville	SODIAC	23/7-039
- Jean-François HOAREAU				
- Virgile KICHENIN				
- Érick FONTAINE		délégué / Ville	SHLMR	23/7-041
- Éricka BAREIGTS		maire de Saint-Denis	AGORAH	23/7-042
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-043
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-044
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
(2) David BELDA		délégué / Ville	SÉDRÉ	23/7-045
- Gérard FRANÇOISE	(PDG)	délégués / CINOR	SODIPARC	23/7-051
- Jean-François HOAREAU				
- Jean-Alexandre POLEYA		délégués / Ville		
- Virgile KICHENIN				
- Jean-Pierre MARCHAU				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-062
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-063
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-064
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				

CAP
CROUS
ANVPR
ADRIE
CINOR
MDEN...
MLN
CÉVIF
ARCV
FJJ
ASD
ADÉSC
BCD
OMS...

Club Animation Prévention
Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires (théâtre Vladimir Canter)
Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement
Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
Maison de l'Emploi du Nord de la Réunion
Mission locale Nord
Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales
Association réunionnaise des Centres de Vacances
Foyer des Jeunes de Joinville
Archers de Saint-Denis
Association dionysienne d'Éducation sportive canine
Basket Club dionysien
Office municipal des Sports de Saint-Denis

Conférence régionale...
SIDR
SHLMR
SODIAC
ÉPFR
SÉDRÉ
PDG
SODIPARC

Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols
Société immobilière du Département de la Réunion
Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
Société dionysienne d'Aménagement et de Construction
Établissement public foncier de la Réunion
Société d'Équipement du Département de la Réunion
président directeur général
Société dionysienne de Gestion des Équipements

(1) élue absente / représentée
(2) élu parti au rapport n° 23/7-025

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Michel LAGOURGUE Henriette BABET	arrivés à 16 h 17	
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 16 h 18	avant l'examen des rapports
Arnaud HUGUET	arrivé à 16 h 19	
Yassine MANGROLIA	arrivé à 16 h 20	
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 16 h 22	au rapport n° 23/7-001
Audrey BÉLIM	arrivée à 16 h 26	
Claudette CLAIN	arrivée à 16 h 29	au rapport n° 23/7-003
Christelle HASSEN	arrivée à 16 h 35	
Philippe NAILLET	sorti à 16 h 53 revenu à 17 h 03	au rapport n° 23/7-007 au rapport n° 23/7-008
Brigitte ADAME	sortie à 16 h 58 revenue à 17 h 03	après le vote du rapport n° 23/7-007 au rapport n° 23/7-008
Julie LALLEMAND	arrivée à 17 h 12	au rapport n° 23/7-008
Benjamin THOMAS	sorti à 17 h 30 revenu à 18 h 04	au rapport n° 23/7-008 au rapport n° 23/7-011
Marylise ISIDORE	sortie à 17 h 49 revenue à 18 h 04	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 17 h 54 revenu à 18 h 02	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 17 h 55 revenue à 18 h 08	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Alexandre POLEYA	sorti à 17 h 57 revenu à 18 h 29	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Max BOYER Jacques LOWINSKY Gilbert ANNETTE <small>(voir élus intéressés : CROUS - Lokal de la Source - ANVPR)</small>	sortis à 18 h 31	au rapport n° 23/7-011 (thématiques : Culturel - Éducation populaire - Handicap/ Intégration/ Discrimination) pour le vote correspondant (lignes : CROUS - Lokal de la Source - ANVPR)
Gilbert ANNETTE	revenu à 18 h 32	au rapport n° 23/7-011 après vote de la ligne « ANVPR »

Philippe NAILLET Brigitte ADAME Jean-Max BOYER (confer supra) Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Jacques LOWINSKY (confer supra) Raihanah VALY Gérard FRANÇOISE Christelle BEAUMIER (voir élus intéressés : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)	sortis à 18 h 32 revenus à 18 h 33 (hors Éricka BAREIGTS)	au rapport n° 23/7-011 (thématique : Insertion) pour le vote correspondant (lignes : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY Noela MÉDÉA MADEN Christelle HASSEN Geneviève BOMMALAIS Marie-Anick ANDAMAYE Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : CAP - CÉVIF - ARCV - FJJ - Vivancia océan Indien - ASD - ADÉSC - BCD - OMS de Saint-Denis)	sortis à 18 h 33 revenus à 18 h 35 (hors Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY et Noela MÉDÉA MADEN)	au rapport n° 23/7-011 (thématique : Insertion) pour le vote correspondant (lignes : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)
Philippe NAILLET	sorti à 18 h 37 revenu à 18 h 42	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-014
Éricka BAREIGTS (élue intéressée : MLN)	revenue à 18 h 40	au cours de la présentation du rapport n° 23/7-013
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (élue intéressée : CÉVIF) Noela MÉDÉA MADEN (élue intéressée : FJJ)	revenues à 18 h 42	au rapport n° 23/7-014
Henriette BABET	sortie à 18 h 36 revenue à 18 h 43	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-014
Guillaume KICHENAMA	sorti à 18 h 36 revenu à 18 h 45	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-016
Jean-François HOAREAU	sorti à 18 h 42 revenu à 18 h 44	au rapport n° 23/7-014 au rapport n° 23/7-016
Yassine MANGROLIA	sorti à 18 h 42 revenu à 18 h 51	au rapport n° 23/7-014 au rapport n° 23/7-019
Benjamin THOMAS	parti à 18 h 49	au rapport n° 23/7-019 en laissant procuration à Raihanah VALY
Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Marie-Anick ANDAMAYE Stéphane PERSÉE (voir élus intéressés : CPTS Nord de la Réunion)	sortis à 19 h 09 revenus à 19 h 10	avant examen du rapport n° 23/7-022 au rapport n° 23/7-023

Éricka BAREIGTS <small>(présidence assurée par Jean-François HOAREAU)</small> Jacques LOWINSKY <small>(voir élus intéressés : Conférence régionale...)</small>	sortis à 19 h 14 revenus à 19 h 23	avant examen du rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
Sonia BARDINOT	sortie à 19 h 15 revenue à 19 h 25	au rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
Michel LAGOURGUE	sorti à 19 h 16 revenu à 19 h 30	au rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
David BELDA	parti à 19 h 22	au rapport n° 23/7-025 <small>en laissant procuration à Fernande ANILHA</small>
Éric DELORME	sorti à 19 h 34 revenu à 19 h 44	au rapport n° 23/7-028 au rapport n° 23/7-034
Michel LAGOURGUE	parti à 19 h 35	au rapport n° 23/7-028 <small>en laissant procuration à Noela MÉDÉA MADEN</small>
Gérard FRANÇOISE <small>(voir élus intéressés : SIDR)</small>	sorti à 19 h 44 revenu à 19 h 45	avant examen du rapport n° 23/7-035 au rapport n° 23/7-036
Érick FONTAINE <small>(voir élus intéressés : SHLMR)</small>	sorti à 19 h 45 revenu à 19 h 46	avant examen du rapport n° 23/7-038 au rapport n° 23/7-039
Monique ORPHÉ Jean-François HOAREAU Virgile KICHENIN <small>(voir élus intéressés : SODIAC)</small>	sortis à 19 h 46 revenus à 19 h 47	avant examen du rapport n° 23/7-039 au rapport n° 23/7-040
Érick FONTAINE <small>(voir élus intéressés : SHLMR)</small>	sorti à 19 h 48 revenu à 19 h 49	avant examen du rapport n° 23/7-041 au rapport n° 23/7-042
Éricka BAREIGTS <small>(voir élus intéressés : AGORAH)</small> <small>(présidence à Jean-François HOAREAU puis à Brigitte ADAME au rapport n° 23/7-043)</small>	sortie à 19 h 49 revenue à 19 h 51	avant examen du rapport n° 23/7-042 au cours du rapport n° 23/7-043
Gilbert ANNETTE Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Benjamin THOMAS <small>(voir élus intéressés : ÉPFR)</small>	sortis à 19 h 51 revenus à 19 h 52 <small>(hors Gilbert ANNETTE et Julie PONTALBA)</small>	avant examen du rapport n° 23/7-043 après vote du rapport n° 23/7-044
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 51 revenu à 19 h 58	au rapport n° 23/7-043 au rapport n° 23/7-051
Gilbert ANNETTE Julie PONTALBA <small>(élus intéressés : ÉPFR)</small>	revenus à 19 h 55	au rapport n° 23/7-048

Gérard FRANÇOISE		
Jean-François HOAREAU		
Jean-Alexandre POLEYA	sortis à 19 h 57	avant examen du rapport n° 23/7-051
Virgile KICHENIN	revenus à 19 h 58	au rapport n° 23/7-052
Jean-Pierre MARCHAU		
(voir élus intéressés : SODIPARC)		

Philippe NAILLET	sorti à 20 h 02	au rapport n° 23/7-055
	revenu à 20 h 07	au rapport n° 23/7-059

Gilbert ANNETTE		
Jean-François HOAREAU		
Julie PONTALBA	sortis à 20 h 09	avant examen du rapport n° 23/7-062
Benjamin THOMAS	revenus à 20 h 11	après vote du rapport n° 23/7-064
Érick FONTAINE		
(voir élus intéressés : ÉPFR et SHLMR)		

OBJET Convention de partenariat entre Saint-Denis et Saint-Pierre

Depuis le début de la mandature, l'autorité vise l'excellence et l'exemplarité dans les nombreux projets qu'elle mène. A cette fin, l'innovation et l'inventivité sont un levier essentiel. En complément, de nombreuses démarches de veille et de partenariat sont lancées ; elles permettent d'identifier des méthodes éprouvées ailleurs et qui ont démontré leur efficacité.

On peut citer par exemple :

- la mise en place de labels et de certifications (Ville Amie des Aînés...), qui permettent de reconnaître l'expertise dionysienne, tout comme de partager avec des confrères autour de démarches similaires ;
- ou encore l'organisation des missions d'études ciblées, en métropole voire à l'international, afin de pouvoir travailler avec des experts et monter en compétence sur des dispositifs de pointe.

Saint-Denis souhaite aujourd'hui accélérer cette démarche d'ouverture et d'échanges, en multipliant ses partenariats en métropole comme à la Réunion, avec d'autres collectivités.

Dans ce contexte, les Communes de Saint-Denis et de Saint-Pierre souhaitent s'engager dans un partenariat, afin de d'échanger sur leurs méthodes, outils et bonnes pratiques respectifs, et pouvoir partager et progresser dans une démarche de coopération.

En pratique, la mise en place se veut progressive et concertée, permettant aux deux collectivités une montée en charge pérenne de cette nouvelle collaboration.

Plus précisément, douze premières thématiques ont émergé :

- la restauration scolaire,
- les affaires scolaires,
- l'habitat,
- la vie associative,
- les séniors,
- la CTG (Convention territoriale globale),
- la prévention de la délinquance et la vidéoprotection,
- la communication institutionnelle et citoyenne,
- l'informatique et les NTIC,
- la culture,
- les marchés forains,
- les actes administratifs et le Conseil municipal.

Je vous demande donc de :

- m'autoriser à signer la convention de partenariat entre Saint-Denis et Saint-Pierre, et tous les documents y afférents ;
- valider la liste des douze premières thématiques identifiées, et m'autoriser à ajouter d'autres thématiques ultérieurement.

OBJET **Convention de partenariat entre Saint-Denis et Saint-Pierre**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°23/7-059 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise la Maire à signer la convention de partenariat entre Saint-Denis et Saint-Pierre, et tous les documents y afférents.

ARTICLE 2

Valide la liste des douze premières thématiques identifiées, et autorise la Maire à ajouter d'autres thématiques ultérieurement.



Convention de partenariat entre La Commune de Saint-Pierre et La Commune de Saint-Denis

Préambule :

La Commune de Saint-Pierre et la Commune de Saint-Denis, ci-dessous désignées « les signataires », souhaitent par la présente renforcer leurs liens d'amitié et joindre leurs efforts dans tous leurs domaines d'intervention pour offrir à leur collectivité les moyens les plus efficaces d'action et répondre par là-même, avec toujours plus d'exigence, aux besoins de leurs administrés.

La présente convention s'inscrit dans la volonté conjointe des signataires d'offrir un cadre institutionnel performant à l'action publique, permettant ainsi à leur territoire de relever les nombreux défis d'avenir qui se posent à eux.

Chef-lieu du Département, la Commune de Saint-Denis a développé depuis quelques années une politique ambitieuse d'hyper-proximité, permettant à la population d'appréhender avec plus de justesse l'action publique. Dans le même temps, la Commune de Saint-Pierre n'a cessé de proposer une transformation dynamique et attractive du territoire sudiste où développement économique et amélioration du cadre de vie se conjuguent. La Maire de Saint-Denis, Ericka BAREIGTS et le Maire de Saint-Pierre, Michel FONTAINE, ont donc souhaité aller plus loin dans leur vision du développement de leur territoire, en développant et en favorisant le partage de pratiques et la solidarité entre leur collectivité.

De ce fait, les signataires tiennent à s'engager conjointement pour répondre aux besoins spécifiques de leur collectivité et de leur territoire en traduisant dans une convention cette coopération, fruit d'une volonté de co-construction de l'avenir.

Les signataires entendent donc conforter les liens de solidarité qu'elles entretiennent et travailler ensemble pour identifier les domaines de coopération prioritaires et rapprocher les acteurs institutionnels de leur collectivité dans un partage de leurs outils et de leurs bonnes pratiques territoriales.

Sans être exhaustive, la présente convention prévoit neuf axes, dans des domaines d'action, d'intervention et/ou d'expertise communale.

Les signataires décident de conclure la présente convention dans le respect de leurs domaines de compétences respectifs et adoptent pour cela les dispositions de la présente, dans les termes des articles suivants :

ARTICLE PREMIER – DISPOSITIONS GENERALES

La convention poursuit comme objectif principal le partage d'outils et de bonnes pratiques territoriales afin d'améliorer les performances de l'action publique et répondre par là-même avec plus d'efficacité aux besoins des administrés. Le partage d'une vision commune et la réalisation d'activités conjointes pourront in fine permettre de développer et de fortifier les relations entre les deux parties.

Ces relations se concrétisent par l'organisation d'échanges d'informations, d'expériences et d'expertises, la consultation réciproque et la mise en œuvre de projets communs.

ARTICLE DEUXIEME – CONTENUS THEMATIQUES

Dans le cadre de la convention, les parties décident conjointement de promouvoir des actions dans les domaines suivants :

■ L'éducation et la jeunesse :

➤ Les Communes de Saint-Pierre et Saint-Denis s'engagent :

1. **Au partage de l'information** : les directions des affaires scolaires des deux signataires échangeront toutes les données utiles pour améliorer le service rendu au public scolaire. Il s'agit ici d'assurer les meilleures conditions de réussite tant de la gestion des équipements, de leur création, de leur entretien ou de toute activité qui y serait liée, par le partage de l'information, des outils et autres process.
2. **En matière de restauration scolaire** : un point d'attention sera porté eu égard à la compétence exercée par les signataires. Aussi, les services de restauration scolaire mettront à disposition toutes les données utiles pour permettre de faire évoluer leur offre de service, qu'il s'agisse des process de production, de préparation ou de distribution des repas, mais également des structures et équipements permettant la réalisation efficace de ce service public. Des réunions techniques pourront se tenir entre les deux signataires, à l'initiative de l'une ou l'autre partie, sur toute question touchant ce domaine particulier. La mise à disposition de leur réseau partenarial dans le cadre d'actions communes permettra en outre un échange d'expertises profitable à l'ensemble des parties.
3. **En matière de Projet Éducatif Territorial (PEDT)** : Conformément au décret du 24 janvier 2013, les élus locaux sont compétents pour organiser, en lien avec les différents acteurs locaux, des activités périscolaires ou extra-scolaires en direction des jeunes. La ville de Saint-Pierre et celle de Saint-Denis, ont fait le choix d'organiser ces activités dans le cadre d'un PEDT ayant pour objectif de tirer parti de toutes les ressources du territoire et créer des synergies pour organiser une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire. Afin d'optimiser le service rendu aux élèves et à leur famille, il convient d'organiser des temps d'échanges sur les différents dispositifs portés

par les deux signataires, qu'il s'agisse des modalités de mise en œuvre de leur PEDT, des moyens alloués à sa réalisation, des acteurs sollicités ou encore des modes de gestion choisis. La mise en commun d'outils et le partage d'expertises permettront en outre de développer les actions et optimiser l'activité des différents services.

4. [En matière de Convention Territoriale Globale \(CTG\)](#) : Déclinant une quarantaine d'action, la Convention Territoriale Globale de Saint-Pierre, signée en septembre 2022 avec la CAF, a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination de l'ensemble des services mis en place pour les familles saint-pierroises, de la petite enfance, en passant par la jeunesse, par le soutien à la parentalité, par l'animation de la vie sociale, par l'accès aux droits ou encore pour l'inclusion numérique, le logement ou la prise en compte du handicap. Il s'agira ici d'échanger sur les différentes modalités mises en œuvre pour l'articulation des acteurs, l'animation du réseau et la mise en œuvre opérationnelle des actions.
5. [En matière de mise en place d'un Portail Famille](#) : La Commune de Saint-Pierre a engagé une réflexion sur la mise en place d'un outil dématérialisé et mutualisé entre ses différents services pour le paiement des prestations offertes aux familles sur le territoire. Un échange de pratiques serait une opportunité pour la Commune afin d'affiner son outil et le rendre le plus optimal possible. La Commune de Saint-Denis, qui possède déjà un portail famille depuis plusieurs années, pourra faire profiter de son retour d'expérience sur sa plateforme, les process associés, les usages, et les perspectives.

■ **La Sécurité et la Prévention de la délinquance :**

➤ **Les Communes de Saint-Pierre et Saint-Denis s'engagent :**

1. [En matière de centre de supervision urbain](#) : L'intégration de la vidéo-protection dans sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance a conduit la commune de Saint-Pierre à développer des outils de gestion et mutualiser les compétences de ses agents de police municipale. Sur cette base, elle proposera aux différents services de sécurité et de prévention de la délinquance de la Commune de Saint-Denis de bénéficier de son retour d'expérience, de son expertise dans la gestion et/ou la création de ces équipements de vidéo-protection, tout en lui assurant la communication d'éléments techniques pour la réalisation de ses différents projets. De son côté, la ville de Saint-Denis a lancé plusieurs dispositifs sur lesquels elle pourra faire des retours : un observatoire de la délinquance est à l'étude, permettant de consolider les données de services internes (police municipale, prévention, ...) ou d'acteurs externes (police nationale...), un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) a été mis en place, ainsi qu'un GPO (groupe de partenariat opérationnel) avec des acteurs de l'Etat permettant de cibler un sujet territorial précis (quartier de la Chaumière).

■ **La communication institutionnelle et citoyenne :**

➤ **Les Communes de Saint-Pierre et Saint-Denis s'engagent :**

-
1. [Au partage de l'information](#) : les directions de la communication des deux signataires échangeront toutes les données utiles pour améliorer le service rendu aux administrés. Il s'agit ici de partager les pratiques, aussi bien en matière de communication institutionnelle qu'en matière de communication de proximité. La mise à disposition des outils, techniques et process communicationnels est un axe fort de la coopération entre les deux signataires.
 2. [En matière de formation des agents](#) : Les directions de la communication des deux signataires participeront le cas échéant à la sensibilisation et à la formation des agents concernés aux outils, techniques et process de communication qui auront été identifiés et partagés par la collectivité « ressource ».
 3. [En matière de protocole](#) : Les pratiques et procédures pouvant différer d'une collectivité à l'autre, il importe que sur les questions protocolaires, toujours dans un objectif d'amélioration des procédures, qu'un échange technique puisse être fait entre les services protocolaires de la Commune de Saint-Pierre et de ceux de Saint-Denis. Cet échange prendra la forme d'un partage sur les pratiques et les outils développés par chacun des signataires.

■ **L'informatique et le développement des NTIC :**

➤ **Les Communes de Saint-Pierre et Saint-Denis s'engagent :**

1. [Au partage de l'information](#) : les directions des services informatiques des deux signataires échangeront toutes les données utiles pour améliorer le service rendu aux administrés, mais également pour améliorer les procédures internes et les outils développés par chaque collectivité. Il s'agit ici de partager les pratiques, données techniques et expertises sur les logiciels et process internes développés par chacun des signataires dans sa collectivité.
2. [En matière de formation des agents](#) : Les directions des services informatiques des deux signataires participeront le cas échéant à la sensibilisation, à l'accompagnement et à la formation des agents concernés aux outils, techniques et process qui auront été identifiés et partagés par la collectivité « ressource ».
3. [En matière de badgeage](#) : Les pratiques et procédures pouvant différer d'une collectivité à l'autre, il importe que sur la question du badgeage, problématique majeure dans la gestion du temps de travail des agents et de l'évaluation de l'efficacité de l'action publique, que des échanges techniques puissent avoir lieu in situ entre les directions des ressources humaines et services informatiques de la Commune de Saint-Pierre et de ceux de Saint-Denis. Cet échange prendra la forme d'un partage sur les pratiques, procédures et outils développés par chacun des signataires. La commune de Saint-Denis pourra partager sur la mise en place d'un outil de gestion des temps et des activités (GTA) au niveau de la Direction de l'Éducation, qui permet d'améliorer la planification et le suivi des différents agents dans les écoles dyonisiennes (cantinièr(e)s, ASEM, agents polyvalents, périscolaire...).

-
4. [En matière d'applications métiers](#) : La Commune de Saint-Pierre ayant développé un certain nombre d'applications métiers, se propose de les présenter à la Commune de Saint-Denis. Cet échange pourra le cas échéant donner lieu à une coopération renforcée en matière de développement de nouveaux outils ou d'un travail particulier sur l'amélioration de ceux déjà existants. L'objectif est de simplifier les procédures et les applications métiers en les rendant plus efficaces et plus simples d'utilisation pour les agents des deux collectivités.
 5. [En matière de dématérialisation des procédures](#) : Les Communes de Saint-Pierre et de Saint-Denis étant engagées dans l'amélioration continue de leurs process, il paraît opportun d'échanger sur les bonnes pratiques mises en œuvre pour favoriser la dématérialisation des procédures internes (dématérialisation du courrier, parapheur électronique etc.).

■ **La Culture :**

➤ **Les Communes de Saint-Pierre et Saint-Denis s'engagent :**

1. [Au partage de l'information](#) : les directions de la culture des deux signataires échangeront toutes les données utiles pour améliorer le service rendu aux administrés. Il s'agit ici de partager les pratiques, données techniques sur les process internes et modalités de gestion mises en œuvre par chacun des signataires dans sa collectivité.
2. [En matière de formation des agents](#) : Les directions et services culturels des deux signataires participeront le cas échéant à la sensibilisation, à l'accompagnement et à la formation des agents concernés aux outils, techniques et process qui auront été identifiés et partagés par la collectivité « ressource ».
3. [En matière de gestion des salles et équipements](#) : Les pratiques et procédures pouvant différer d'une collectivité à l'autre, il importe que sur la question de la gestion des salles de spectacles et autres équipements culturels, que des échanges techniques puissent avoir lieu in situ entre les directions et services culturels de la Commune de Saint-Pierre et de ceux de Saint-Denis. Cet échange prendra la forme d'un partage sur les pratiques, procédures et outils utilisés par chacun des signataires.

■ **L'Habitat :**

➤ **Les Communes de Saint-Pierre et Saint-Denis s'engagent :**

1. [Au partage de l'information](#) : les directions de l'habitat des deux signataires échangeront toutes les données utiles pour améliorer le service rendu aux administrés. Il s'agit ici de partager les pratiques, données techniques sur les process internes et modalités de gestion mises en œuvre par chacun des signataires dans sa collectivité.
2. [En matière de formation des agents](#) : Les directions et services de l'habitat des deux signataires participeront le cas échéant à la sensibilisation, à l'accompagnement et à la formation des agents concernés aux outils, techniques et process qui auront été identifiés et partagés par la collectivité « ressource ».

■ **La vie associative :**

➤ **Les Communes de Saint-Pierre et Saint-Denis s'engagent :**

1. [Au partage de l'information](#) : les directions de la vie associative des deux signataires échangeront toutes les données utiles pour améliorer le service rendu aux administrés.

Il s'agit ici de partager les pratiques, données techniques sur les process internes et modalités de gestion mises en œuvre par chacun des signataires dans sa collectivité.

2. [En matière de formation des agents](#) : Les directions et services de la vie associative des deux signataires participeront le cas échéant à la sensibilisation, à l'accompagnement et à la formation des agents concernés aux outils, techniques et process qui auront été identifiés et partagés par la collectivité « ressource ».

■ Les marchés forains:

➤ Les Communes de Saint-Pierre et Saint-Denis s'engagent :

1. [Au partage de l'information](#) : les acteurs en charge de l'organisation des marchés forains des deux signataires échangeront toutes les données utiles pour améliorer le service rendu aux administrés. Il s'agit ici de partager les pratiques, données techniques sur les process internes et modalités de gestion mises en œuvre par chacun des signataires dans sa collectivité.
2. [En matière de formation des agents](#) : Les directions et services respectifs des deux signataires participeront le cas échéant à la sensibilisation, à l'accompagnement et à la formation des agents concernés aux outils, techniques et process qui auront été identifiés et partagés par la collectivité « ressource ».
3. [En matière de gestion des déchets et des filières de recyclage](#) : les services concernés échangeront sur leurs pratiques respectives et leurs modes d'organisation qu'il s'agisse de partenaires publics ou privés, et les solutions mises en œuvre : DSP, marchés, etc.

■ Le fonctionnement administratif :

➤ Les Communes de Saint-Pierre et Saint-Denis s'engagent :

1. [En matière de publication des actes](#) : L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 ayant apporté d'importantes modifications aux règles de publicités, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et le groupement, il paraît intéressant que les Communes de Saint-Pierre et de Saint-Denis échangent sur leurs pratiques respectives en cette matière. Il s'agit ici d'échanger sur les process et modalités mises en œuvre pour l'application des textes susvisés.
3. [En matière de gestion du Conseil municipal](#) : Les pratiques et procédures pouvant différer d'une collectivité à l'autre, il importe que sur la question de la gestion du Conseil municipal, que des échanges techniques puissent avoir lieu in situ entre les directions / services des instances délibératives des deux communes. L'objectif étant d'échanger sur les bonnes pratiques mises en place dans chacune d'elle, afin de tendre vers toujours plus d'efficacité et d'efficacités dans l'action publique.

■ Les actions envers les séniors:

➤ Les Communes de Saint-Pierre et Saint-Denis s'engagent :

4. [Au partage de l'information](#) : les services et directions en charge des actions et politiques publiques tournées vers les séniors échangeront toutes les données utiles pour améliorer le service rendu aux administrés. Il s'agit ici de partager les pratiques, données techniques sur les process internes et modalités de gestion mises en œuvre par chacun des signataires dans sa collectivité.

ARTICLE TROISIEME – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les deux parties identifieront et évalueront les moyens nécessaires pour soutenir les projets en s’assurant que les conditions nécessaires à la réalisation des actions projetées (compétence juridique, consensus et mobilisation des parties prenantes) sont bien réunies.

Les deux parties veilleront à ce que la montée en puissance du programme de travail s’effectue de façon graduelle et raisonnée.

Les deux parties peuvent s’appuyer sur l’expertise de leurs organismes associés pour la réalisation d’opérations spécifiques.

Il est possible que d’autres thèmes émergent au fil du partenariat. Des avenants à la convention permettront d’élargir le cadre fixé par la convention initiale. Les nouveaux thèmes validés y seront listés, ainsi que le périmètre des échanges.

ARTICLE QUATRIEME – EVALUATION

Les deux parties s’engagent à produire un bilan annuel et conjoint des actions menées selon la présente convention, afin de pouvoir ajuster ou développer de nouveaux champs d’intervention.

ARTICLE CINQUIEME – DEPLACEMENTS

Dans le cadre de missions techniques ou institutionnelles, les frais de transport sont à la charge de la partie qui se déplace.

ARTICLE SIXIEME – DUREE

La présente convention entre en vigueur à la date de sa dernière signature. Elle a une durée de 3 ans et peut être tacitement reconduite.

Fait à XX, le XX, en deux exemplaires.

Pour la Commune de Saint-Pierre
Le Maire

Pour la Commune de Saint-Denis
La Maire

Michel FONTAINE

Ericka BAREIGTS

